

## 添付資料

1. 協議議事録 (仏文) . . . . .	149
2. 協議議事録 (和訳) . . . . .	173
3. 要請書 . . . . .	195
4. 収集資料リスト . . . . .	279

**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS  
SUR  
L'ETUDE PREPARATOIRE  
POUR  
LE PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES D'ENSEIGNEMENT ET  
DE FORMATION DE L'ECOLE NATIONALE DES EAUX ET FORETS (ENEF)  
AU BURKINA FASO**

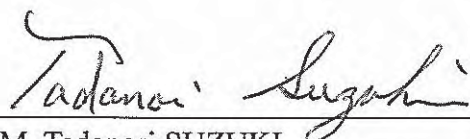
En réponse à la requête du gouvernement du Burkina Faso, le Gouvernement du Japon a décidé de mener l'étude préparatoire pour le Projet de renforcement des capacités d'enseignement et de formation de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ci-après désignée « le Projet ») et confié l'exécution de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après « la JICA »).

La JICA a envoyé au Burkina Faso l'Equipe d'étude préparatoire (ci-après désignée « L'Equipe »), dirigée par M. Tadanori SUZUKI, Senior Conseiller invité, JICA, qui y séjournera du 10 août au 1<sup>er</sup> septembre 2009.


L'Equipe a tenu une série de discussions avec les autorités concernées du gouvernement du Burkina Faso et effectué l'étude sur le terrain dans la zone faisant l'objet de la requête.

A l'issue des discussions et de l'étude sur le terrain, les deux parties ont confirmé les points mentionnés dans le document joint.

Fait à Ouagadougou, le 27 août 2009



M. Tadanori SUZUKI  
Chef d'Equipe d'étude préparatoire  
Agence Japonaise de Coopération  
Internationale (JICA)  
Japon



M. Kimsé OUEDRAOGO  
Directeur Général  
Ecole Nationale des Eaux et Forêts  
Ministère de l'Environnement et du  
Cadre de Vie  
Burkina Faso

## DOCUMENT JOINT

### 1. Objectif du Projet

L'objectif de projet est de renforcer les capacités de l'Ecole nationale des eaux et forêts (ci-après désignée « l'ENEF ») en matière d'enseignement et de formation professionnelle, à travers l'aménagement des installations et des équipements ainsi que les composantes soft et l'assistance technique en conformité avec la politique de formation des agents forestiers et environnementalistes.

### 2. Système du Projet

Les deux parties ont confirmé que le Projet sera exécuté dans le cadre de la Coopération financière non remboursable du Japon pour l'environnement et le changement climatique.

### 3. Site du Projet

Le site du Projet est l'ENEF à Dindéresso, Province de Houet, comme indiqué dans l'Annexe VIII.

### 4. Agence responsable et agence d'exécution du Projet

4-1 L'agence responsable du Projet est le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (ci-après désigné « le MECV »).

4-2 L'agence d'exécution du Projet est l'ENEF.

4-3 L'organigramme de l'agence responsable et celui de l'agence d'exécution sont indiqués dans l'Annexe II-A et l'Annexe II-B.

### 5. Eléments demandés par le Gouvernement du Burkina Faso

A l'issue des discussions, les éléments indiqués dans l'Annexe I ont été demandés par la partie burkinabé. La JICA vérifiera, à travers l'analyse au Japon, le contenu de la requête pour juger sa pertinence, et fera le compte rendu de son résultat au Gouvernement du Japon.

### 6. Système de la Coopération financière non remboursable du Japon

6-1 L'Equipe a expliqué le système de la Coopération financière non remboursable pour l'environnement et le changement climatique qui est mentionné dans l'Annexe III et l'Annexe IV. L'Equipe a également expliqué que le système de ladite aide est en cours de discussion et qu'il pourrait être légèrement modifié. La partie burkinabé l'a compris.

6-2 La partie burkinabé s'est engagée à prendre les mesures nécessaires pour le bon déroulement du Projet, comme mentionnées dans l'Annexe V.

### 7. Système d'exécution du Projet

7-1 Les deux parties ont confirmé le système provisoire d'exécution du Projet comme mentionnée dans l'Annexe VI.

7-2 En vue de l'exécution propre et prompte du Projet, les deux parties ont confirmé la mise en place du comité consultatif du Projet (ci-après désigné « le Comité »), dont les fonctions et la composition provisoires sont indiquées dans l'Annexe VII.



## 8. Calendrier de l'Etude

- 8-1. Les membres consultants de l'Equipe poursuivront l'étude supplémentaire au Burkina Faso jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2009.
- 8-2 Aux termes de l'Etude préparatoire, si ce Projet est jugé faisable par le Gouvernement du Japon, la JICA enverra une équipe d'étude du concept sommaire qui a pour mission de collecter des données et informations nécessaires pour la conception sommaire et l'estimation du coût du Projet, ainsi que la mesure des effets du Projet.
- 8-3 L'Equipe a expliqué que l'exécution de l'Etude préparatoire et de l'Etude du concept sommaire ne signifie pas un engagement de la mise en œuvre du Projet.

## 9. Autres points discutés

### 9-1 Position de ce Projet dans la politique de lutte contre le changement climatique

Ces dernières années, la lutte contre les changements climatiques est devenue un nouvel enjeu politique au Burkina Faso. Le Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA), qui a été élaboré en novembre 2006, montre les engagements nationaux afin de s'adapter aux effets des changements climatiques dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie. Les deux parties ont confirmé que le renforcement des capacités du personnel du MECV à travers ce Projet contribuera à la mise en œuvre du PANA.

### 9-2. Relation entre les plans nationaux et ce Projet

Dans le contexte que la gestion durable de l'environnement est devenue un enjeu national de la politique de développement au Burkina Faso. La Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE), adopté en janvier 2007, prend en compte les préoccupations mondiales et nationales en matière d'environnement et de développement durable. Afin de promouvoir la PNE, le Programme Décennal d'Action du secteur de l'Environnement et du Cadre de Vie (PDA/ECV) a été élaboré, et a pour objectif global de réduire à l'horizon 2015, les tendances à la dégradation de l'environnement et promouvoir la contribution du secteur environnemental à l'économie nationale et au bien être socio économique des populations dans un contexte national de décentralisation. Le PDA/ECV est un document opérationnel de référence qui intègre toutes les analyses et actions environnementales sectorielles. Un des trois grands axes du PDA/ECV est le renforcement des capacités opérationnelles du MECV. L'ENEF, étant un établissement de formation professionnelle, s'efforce de renforcer des capacités d'enseignement et de formation pour les agents forestiers et environnementaliste sur la base du « Programme des enseignements, formation, partenariats, stratégie commerciale, organisation de l'ENEF et éléments d'évaluation financière » élaboré en 2004. Les deux Parties ont confirmé que le présent Projet est demandé dans le cadre de la mise en œuvre dudit Programme.

### 9-3 Réfection des installations

L'Equipe a expliqué à la partie burkinabé qu'il sera difficile d'exécuter les travaux de réfection demandés par la partie burkinabé (pour les salles de classe, dortoirs, logements du personnel et laboratoire), du fait que l'Equipe a constaté, au cours de l'étude, la détérioration au niveau de la structure des bâtiments concernés. La partie burkinabé a



ainsi demandé la reconstruction de ces installations en nombre adéquat selon l'évolution de l'effectif des élèves et des enseignants, étant donné que ces installations sont nécessaires pour l'accueil et la formation des élèves à l'ENEF, et que l'état actuel des installations empêche le fonctionnement de l'établissement.

#### 9-4 Etangs de pisciculture et matériel

La partie japonaise a expliqué que ce Projet ne peut pas intervenir dans le domaine de la pisciculture, étant donné que le secteur de la pisciculture est actuellement sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), et qu'il est impossible d'éliminer la possibilité que la formation en pisciculture soit transférée sous la juridiction du MAHRH.

Concernant la construction d'étangs de pisciculture et la fourniture du matériel concerné demandées par la partie burkinabé, la partie japonaise a donné des explications comme mentionné ci-dessus, à savoir que les composantes relatives à la pisciculture seront éliminées du Projet. La partie burkinabé l'a accepté.

#### 9-5 Salle informatique

La partie burkinabé a expliqué que les fonctions de salle informatique seront transférées à un autre bâtiment, et que la salle informatique actuelle sera transformée en salle de classe par les travaux de réfection effectués par la partie burkinabé. De plus, les deux parties ont confirmé que le matériel informatique demandé dans le cadre de ce Projet sera installé dans la nouvelle salle informatique citée ci-dessus, au cas où la fourniture dudit matériel serait approuvée.

#### 9-6 Composantes « soft »

La partie burkinabé a demandé les composantes « soft » afin d'améliorer la gestion et la maintenance du matériel du laboratoire et du matériel informatique. Ces composantes contribueront au renforcement des capacités d'enseignement et de formation de l'ENEF.

#### 9-7 Assistance technique

L'Equipe a expliqué à la partie burkinabé que la Coopération financière non remboursable du Japon pour l'environnement et le changement climatique pourra inclure l'assistance technique qui contribuera à l'atténuation et l'adoption au changement climatique.

En matière d'assistance technique, la partie burkinabé a demandé l'amélioration des capacités des enseignants de l'ENEF, le renforcement des unités de production, ainsi que la production du matériel pédagogique. D'autre part, la partie burkinabé a accepté de faire participer les agents appropriés à la formation des enseignants organisée dans le cadre de ce projet.

#### 9-8 Double emploi avec d'autres projets

Les deux parties ont confirmé que ce Projet ne fera pas l'objet de duplication avec d'autres projets mis en œuvre par d'autres partenaires techniques et financiers ou le gouvernement burkinabé.



#### 9-9 Gestion et maintenance des installations et équipements.

La partie burkinabé a accepté de prendre toutes les mesures nécessaires et d'allouer le budget nécessaire en matière de gestion et de maintenance des installations et des équipements qui seront fournis par le Projet.

#### 9-10 Exonération des taxes

L'exonération des taxes, telles que la taxes sur la valeur ajoutée (TVA), des droits de douane, et de toutes autres levées fiscales relatifs aux activités de ce Projet au Burkina Faso, sera assurée par le gouvernement du Burkina Faso. L'ENEF prendra les mesures nécessaires pour l'exonération des taxes. Au cas où l'exonération ne serait pas assurée, le paiement des taxes sera assuré par le gouvernement burkinabé.

#### 9-11 Procédures d'appel d'offres

L'Agent de gestion de la fourniture exécute les procédures d'appel d'offres avec l'accord de la partie burkinabé.

#### 9-12 Fourniture des informations nécessaires

La partie burkinabé s'est engagée à fournir à la partie japonaise les informations ci-dessous que l'Equipe n'a pas pu obtenir dans le cadre de cette étude, avant le 30 novembre 2009.

- a) Plan des bâtiments faisant l'objet de la requête (vue de plan, plan de coupe et plan d'élévation) ainsi que les spécifications techniques
- b) Par rapport au matériel demandé, l'inventaire des équipements existants à l'ENEF et les spécifications techniques des équipements faisant l'objet de la requête.
- c) Plan concret en matière d'assistance technique
- d) Plan d'utilisation de la salle informatique et celui du laboratoire.

Annexe I	Eléments demandés par le gouvernement du Burkina Faso
Annexe II-A	Organigramme de l'Agence responsable
Annexe II-B	Organigramme de l'Agence d'exécution
Annexe III	Système du Programme d'Aide financière non remboursable du Japon pour l'environnement et le changement climatique
Annexe IV	Circuit du fonds et de l'exécution du Programme
Annexe V	Principales mesures à prendre par chaque gouvernement
Annexe VI	Cadre organisationnel de l'exécution du Programme (provisoire)
Annexe VII	Comité consultatif du Projet (Provisoire)
Annexe VIII	Plan du site du Projet

## Annexe I

## Eléments demandés par le Gouvernement du Burkina Faso

## 1. Installations

Composante		Ordre de priorité		
		A	B	C
<b>Construction de nouvelles installations</b>				
1.1.	Quatre (04) salles de classes d'une capacité de 75 élèves	•		
1.2.	Une maison du trophée		•	
1.3.	Une maison de l'herbier avec hangar de séchage		•	
1.4.	Un amphithéâtre de 600 places	•		
1.5.	Un bâtiment à usage de bureaux pour le personnel et un magasin	•		
1.6.	Un bâtiment à usage des dortoirs R+2	•		
1.7.	Un dortoir de 45 places	•		
1.8.	Huit (08) logements pour le personnel	•		
1.9.	Un bâtiment à usage de logements pour la formation continue	•		
1.10.	Un bâtiment à usage du laboratoire	•		
1.11.	Un réfectoire de 600 places	•		
1.12.	Un château d'eau avec réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable	•		
1.13.	Un forage supplémentaire	•		
1.14.	Un complexe sportif			•
1.15.	Un « apatam » dans le jardin botanique		•	
<b>Réfection des installations</b>				
	Néant			



## 2. Equipements

	Désignation	Priorité			Quantité
		A	B	C	
<b>2.1.</b>	<b>Equipement pour les salles de classe</b>				
	Tables banc individuel semi-métallique	•			300 unités
	Tables pour enseignant	•			4 unités
	Chaises semi-métalliques rembourrées pour enseignant	•			4 unités
	Tableaux noirs	•			4 unités
<b>2.2.</b>	<b>Equipement pour la maison du trophée</b>				
	Casiers de 1m3 en verre pour les grands mammifères		•		30 unités
	Casiers de 0,5m3 en verre pour les petits mammifères et oiseaux		•		60 unités
	Casiers de 5m x 6m x 5m en verre pour les gros reptiles et crocodiles		•		5 unités
<b>2.3.</b>	<b>Equipement pour la maison de l'herbier</b>				
	Armoires vitrées pour classement des herbiers		•		30 unités
	Tables de travaux pratiques		•		10 unités
	Chemises à sangles		•		500 unités
<b>2.4.</b>	<b>Equipement pour le centre de documentation</b>				
	Ordinateur bureau Pentium IV (poste complet)	•			1 unité
	Photocopieuse électrique Risograph	•			1 unité
	Grandes tables de lecture	•			10 unités
	Chaises semi-métalliques rembourrés	•			50 unités
	Etagères	•			20 unités
	Armoires métallique grande dimension 2 battants	•			5 unités
	Appareil pour reluire des documents	•			1 unité
<b>2.5.</b>	<b>Equipement pour la salle d'informatique</b>				
	Ordinateur de bureau Pentium IV	•			20 unités
	Alimentation sans coupure (onduleur 1100V) + Multiprise	•			20 unités
	Support pour ordinateur	•			20 unités
	Chaise semi-métalliques rembourrés	•			20 unités
	Imprimante laser	•			4 unités
	Mise en place du système de blanchement PC + Imprimantes	•			1 unité
	Table de conférence pour le formateur	•			1 unité
<b>2.6.</b>	<b>Equipement pour l'amphithéâtre</b>				
	Chaise individuelle pour l'amphithéâtre	•			600 unités
	Système de sonorisation	•			1 lot
	Tableau noir échangeable	•			1 unité
	Table de conférence	•			1 unité
	Chaise de conférence	•			1 unité
<b>2.7.</b>	<b>Equipement pour Bureau administratif</b>				
	Ordinateurs de bureau Pentium IV	10	10		20 unités
	Alimentation sans coupure (onduleur 1100V) + Multiprise	10	10		20 unités
	Support pour ordinateur	10	10		20 unités
	Imprimante à jet d'encre (noir + couleur)	•			5 unités
	Bureaux semi-métallique à deux caissons	5	15		20 unités
	Chaise semi-métalliques rembourrés	•			20 unités
	Fauteuils Directeur rembourrés, dossier élevé avec accoudoir, habillage en skai	5	15		20 unités
	Armoires métalliques deux battants	5	5		10 unités
	Photocopieuse électronique moyenne	•			2 unités
	Tableau d'affichage		•		1 unité
<b>2.8.</b>	<b>Matériel roulant</b>				
	Bus de 60 places	•			1 unité
	Land Cruiser : véhicule tout terrain 4x4 station wagon 9 places	•			1 unité
<b>2.9.</b>	<b>Equipements topographiques et de cartographie</b>				
	Ruban métalliques (50 m)	•			10 unités
	Topo fils	•			5 unités
	Planimètres de terrain	•			5 unités
	Planimètres électroniques HAFF 351E	•			2 unités
	Compteurs de pas ou podomètres	•			10 unités
	Eléments de jalons métalliques	•			50 unités

g

rwf



	Désignation	Priorité			Quantité
		A	B	C	
	Boussoles topographiques (topochaix) modèle Broussarde	•			5 unités
	Boussoles forestières	•			5 unités
	Niveaux d'ingénieur Leika NA728	•			5 unités
	Théodolite (RDS)	•			1 unité
	Mires plates (4 m)	•			5 unités
	Mires rondes (6 m)	•			2 unités
	Clisimètres (Goulier)	•			2 unités
	GPS complet marque GARMIN modèle 12XL	•			15 unités
	Dendromètres (Blumm Leiss modèle BL6)	•			10 unités
	Relascope de Bitterlish	•			2 unités
	Plotter (imprimante A0)	•			2 unités
	Boîtes de plumes à dessin	•			5 unités
	Distaumats	•			2 unités
	Altimètres à rayon laser	•			2 unités
	Niveaux à bulles de maçon	•			10 unités
	Stéréoscope de poche	•			10 unités
	Stéréoscope à miroir	•			5 unités
	Logiciel Arc GIS et Arc View	•			2 unités
	Scanner (A0)	•			2 unités
	Table de dessin	•			1 unité
<b>2.10.</b>	<b>Équipement de Génie forestier</b>				
	Ruban dendrométrique	•			20 unités
	Chaîne d'arpenteur		•		10 unités
	Compas forestier Haglof Mantax Blue 127 triple graduation L/R		•		10 unités
	Dendromètre HAGA		•		5 unités
	Perche télescopique	•			2 unités
	Scies passe-partout		•		2 unités
	Tronçonneuse et matériel de sécurité	•			2 unités
	Canne pour inspection du sol (pour forage du sol)	•			2 unités
<b>2.11</b>	<b>Matériel de laboratoire polyvalent</b>				
	Matériel d'observation biologique et physiologique	•			1 lot
	Matériel de mesures physiques, chimiques et pédologiques	•			1 lot
	Matériel de dosage	•			1 lot
	Matériel d'essai de granulation	•			1 lot
	Becs bunsen	•			10 unités
	Bouteilles de gaz	•			3 unités
	Distillateurs d'eau	•			1 unité
	Congélateurs	•			1 unité
	Réfrigérateurs ordinaires	•			2 unités
	Armoires de rangement	•			8 unités
	Mini station météo (Ecrans d'instruments)	•			1 lot
<b>2.12.</b>	<b>Équipement d'aménagement paysager et de jardinage</b>				
	Pulvérisateur	•			2 unités
	Semoir	•			2 unités
	Gratte	•			2 unités
	Séateurs felco 5 (ou séateur à main usage intensif)	•			30 unités
	Couteau à greffer (ou couteau greffoir)	•			30 unités
	Scie à émonder (ou scie à bûches)	•			5 unités
	Cisaille à main	•			5 unités
	Boyau d'arrosage 25'	•			1 unité
	Brouette	•			5 unités
	Râteau	•			10 unités
	Pelle	•			10 unités
<b>2.13.</b>	<b>Équipements pédagogiques audio visuels</b>				
	Ordinateur : PC portable	•			2 unités
	Vidéo projecteur	•			4 unités
	Téléviseur	•			1 unité
	Magnétoscope (lecteur DVD)	•			1 unité
	Ecran/projection (grand format)	•			4 unités

9

7/2/21



	Désignation	Priorité			Quantité
		A	B	C	
	Armoire/Vidéotheque.	•			2 unités
	Rétroprojecteur	•			2 unités
	Groupes électrogènes	•			1 unité
	Appareil photo numérique	•			1 unité
	Caméscope	•			1 unité
<b>2-14</b>	<b>Equipement cuisine-réfectoire</b>				
	Chambre froide	•			1 unité
	Tables	•			100 unités
	chaises	•			600 unités
<b>2-15</b>	<b>Equipement Dortoir</b>				
	Lit métallique avec matelas	•			345 unités
	Armoire métallique	•			45 unités

### 3. Composantes "Soft"

3.1.	Volet Système informatique (installation, gestion et maintenance)
3.2.	Volet Laboratoire (installation, gestion et maintenance)

### 4. Assistanes Techniques

4.1.	Renforcement des capacités en matière de formation continue (changement climatique, gestion des concessions de zones de chasse, gestion des zone villageoises d'intérêt cynégétique, inventaire et variolisation des PFNL, inventaire forestier, gestion décentralisée des ressources forestières, gestion des chantiers d'aménagement forestier, apiculture et traitement des produits apicoles, législation et réglementation forestier/environnement)
4.2.	Formation technique des personnels et enseignants de l'ENEF (Pédagogie, Apiculture, Carbonisation, Taxidermie, Production des plants, EIE, Ingénierie de la formation, gestion des système éducatif, techniques de greffages, élevages d'aulacodes, traitement des produits apicoles, certification forestière, informatique, gestion des base de données, management, approche participative, aménagement paysager et horticulture, etc.)
4.3.	Renforcement des capacités de gestion des Unités de Production